

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 05 février 2019, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au **projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry** qui se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

Lundi 18 mars 2018 au Vendredi 19 avril 2019 inclus

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry sera approuvé par délibération du conseil d'Agglomération après enquête publique.

Monsieur Jean-Claude LOSTE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de PAU n° E18000200/64 en date du 09 novembre 2018

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le dossier papier sera déposé à la mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr et sur le registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1051>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M. LOSTE le Commissaire enquêteur du PLU de Saint-Etienne-de-Baïgorry – Mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry - place de la mairie 64430 SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY, avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
 - o Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera côté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.
 - o Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registre-dematerialise.fr/1051) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
 - ou bien sur le site mairie.baigorri@orange.fr, en indiquant comme objet : « enquête publique PLU ».

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 19 avril 2019 à 18h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête sera en mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry, les :

- Samedi 30 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 03 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- Mardi 09 avril 2019 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 19 avril 2019 de 15h00 à 18h00

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative environnementale compétente portant sur cette évaluation environnementale, délivré le 24 octobre 2018, est joint au dossier d'enquête publique.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction Générale Adjoint de l'Aménagement et de l'Habitat : M. Arhancet, 05 59 65 74 73
- à la Mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry : Secrétariat de Mairie, 05 59 37 40 80

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Président